



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 mars 2012
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2012

25-29 juin 2012, Genève

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Costa Rica**

Assistance proposée : 10 millions de dollars, dont 6,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 3,5 millions devant être dégagés grâce à des modalités de cofinancement ou provenant d'autres ressources, dont le budget ordinaire

Période du programme : Cinq ans (2013-2017)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie selon
la décision 2007/42 : B

Aide proposée par principal domaine d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Domaine de résultat du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Égalité des sexes et droits en matière de procréation	0,8	0,3	1,1
Santé sexuelle et procréative des jeunes et éducation sexuelle	1,3	0,6	1,9
Obtention et analyse des données	0,9	0,3	1,2
Coordination du programme et assistance	0,3	–	0,3
Total	3,3	1,2	4,5



I. Analyse de la situation

1. Le Costa Rica est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et il est bien classé au regard de l'indicateur du développement humain établi par le PNUD. Le pays a réalisé d'importants investissements dans les services sociaux, ce qui a entraîné une amélioration des indicateurs sociaux. Pourtant, 24,2 % de la population continue à vivre dans la pauvreté en 2010. En outre, au cours des 20 dernières années les inégalités sociales se sont accrues; le coefficient de Gini qui mesure l'inégalité, atteint désormais 0,423. Il subsiste de vastes disparités dans la situation des femmes, des jeunes, des adolescents, des autochtones, des personnes d'origine africaine et des migrants.

2. La population était estimée à 4,3 millions en 2011; elle augmente à un taux annuel de 1,1 %. Selon le recensement de 2000, les autochtones représentent 1,7 % de la population totale, les personnes d'origine africaine 1,9 % et les migrants 7,8 %.

3. La population est jeune, généralement en âge de travailler, mais le pays se trouve pourtant aux prises avec une transition démographique qui va inverser le taux de dépendance. Les services de soins de santé et d'éducation pour les adolescents et les jeunes assurent une couverture suffisante de cette population. Néanmoins, il est impératif d'améliorer l'accès à des soins de qualité pour cette fraction de la population.

4. Le taux de fécondité général est tombé de 2,0 enfants par femme en 2005 à 1,8 en 2010. Le taux de prévalence contraceptive est de 82,2%. En 2010, 11,6 % des femmes en âge de procréer ne pouvaient satisfaire leurs besoins en matière de planification familiale; 47 % des femmes ont signalé ne pas avoir souhaité leur dernière grossesse. Le taux de fécondité des adolescentes est élevé; 18,7 % des naissances se produisent dans cette tranche d'âge.

5. Le taux de mortalité maternelle a baissé, de 39 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 21 en 2010. Cependant ce taux est élevé dans les provinces de Limón (52) et de Puntarenas (41). En 2010, au niveau national, 95,5 % des accouchements étaient surveillés par du personnel qualifié.

6. Au cours des 10 dernières années, le VIH/sida a touché surtout des hommes appartenant à des groupes à risque et des jeunes. En 2005, 43,3 % des cas enregistrés de contamination par le VIH concernaient des personnes de 15 à 24 ans. Mais 31,1 % seulement des jeunes ont pu indiquer correctement des moyens de prévenir la contamination par le VIH.

7. Il subsiste au Costa Rica des inégalités entre les sexes malgré les progrès accomplis par le pays dans l'adoption d'une législation et d'une politique adéquates. La violence sexiste est préoccupante. Le nombre d'homicides de femmes a augmenté, passant de 42 en 2007 à 52 en 2011 et le taux de violence sexuelle a augmenté passant de 94,1 pour 100 000 en 2000 à 121,5 en 2007.

8. Il est impératif de recueillir des données sur les populations vulnérables si l'on veut analyser les inégalités sociales et les disparités entre régions du pays. Il y a des lacunes dans la connaissance de la dynamique démographique, de la violence sexiste, de la santé sexuelle et procréative, et de l'état de la jeunesse, des personnes âgées et des migrants.

9. Les ouragans et les inondations sont fréquents au Costa Rica. Le pays doit donc se préparer aux catastrophes, notamment en réunissant des données pour une meilleure gestion du risque et en appliquant des protocoles répondant aux besoins des populations vulnérables en tenant compte de l'âge et du sexe.

II. Coopération passée et enseignements tirés

10. Le troisième programme du FNUAP au Costa Rica, 2008-2012, était axé sur : a) l'élaboration de politiques et de plans d'action nationaux et institutionnels sur l'égalité des sexes, la santé sexuelle et procréative, la jeunesse et les personnes âgées; b) la collecte et la production de statistiques sur la santé sexuelle et procréative, les jeunes, l'emploi et la migration, et c) le développement de méthodes pour promouvoir les droits en matière de procréation et prévenir la violence contre les femmes et l'infection par le VIH, en particulier chez les adolescents, les jeunes et les migrants, y compris durant les situations d'urgence humanitaire.

11. Parmi les réalisations du programme, il faut citer : a) l'élaboration de la politique nationale de l'égalité des sexes, d'un plan national pour la santé des adolescents, d'un plan de lutte contre le VIH, d'un plan national d'éducation sexuelle et d'un plan national sur le vieillissement; b) la production de données statistiques, notamment par une enquête nationale sur la santé sexuelle et procréative, une enquête nationale sur la jeunesse et deux enquêtes locales sur la jeunesse, l'emploi et la migration; c) l'élaboration de stratégies de promotion des droits en matière de procréation, de prévention de la violence contre les femmes et de la contamination par le VIH; et d) la fourniture d'une aide humanitaire durant les catastrophes naturelles.

12. Le FNUAP et le Gouvernement costa-ricien ont réalisé en 2011 une évaluation finale du programme. Les conclusions sont les suivantes : a) le soutien technique fourni aux partenaires a permis une bonne réalisation du programme, son suivi et son évaluation; b) le programme de pays et les partenaires ont contribué à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; c) la participation à des réunions de coordination interinstitutions a aidé à mieux définir le mandat du FNUAP parmi les institutions; et d) les alliances avec les médias ont aidé à faire plus largement connaître le FNUAP.

13. Parmi les problèmes et les enseignements tirés il faut citer la nécessité de : a) renforcer la capacité du bureau du FNUAP dans le pays pour mobiliser les ressources; b) intégrer les institutions nationales et les organisations de la société civile pour réaliser les produits du programme; et c) réfléchir à la situation des jeunes, des migrants, des autochtones et des personnes d'origine africaine.

III. Programme proposé

14. Le programme proposé est conforme aux priorités du pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2012-2017, au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, aux objectifs du Millénaire pour le développement, et aux résultats attendus du plan stratégique du FNUAP. Le programme, qui s'appuie sur les enseignements tirés, a

été élaboré sous la direction du Gouvernement costaricien en collaboration avec les organisations de la société civile, les donateurs et les organismes des Nations Unies.

15. À l'aide des résultats d'une analyse de risque, le FNUAP et le gouvernement ont élaboré un programme reposant sur les hypothèses suivantes : a) la crise financière que traverse le système de sécurité sociale au Costa Rica n'affectera pas les services de soins de santé de la procréation; b) des prises de positions conservatrices n'influeront pas sur les décisions prises par les responsables politiques de réaliser les résultats des programmes; et c) le cofinancement sera mobilisé pour le programme.

16. Le programme proposé applique les recommandations de l'évaluation finale du programme précédent et inclut donc les stratégies suivantes : a) développement des capacités; b) approches programmatiques; et c) alliances et plaidoyer. Ces stratégies contribuent aux efforts nationaux visant à réduire les inégalités.

17. Les stratégies proposées pour le développement des capacités consistent notamment à élaborer un plan de formation qui : a) améliorera la capacité normative et technique des institutions et la collaboration interinstitutions pour appliquer, suivre et évaluer les politiques, plans stratégiques et programmes; et b) renforcer les organisations de la société civile pour promouvoir leur participation aux comités et commissions intersectoriels relatifs aux droits sexuels et procréatifs et leur permettre de mieux répondre au problème de la violence sexiste et de mieux dispenser des soins de santé sexuelle et procréative dans des situations d'urgence.

18. Les stratégies des approches programmatiques sont : a) la prise en compte systématique des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la diversité interculturelle dans la conception et l'exécution des programmes; b) l'harmonisation des données pour relier le développement, la démographie, la violence sexiste et la santé sexuelle et procréative; et c) l'amélioration de la qualité et de l'accès des soins de santé sexuelle et procréative, ainsi que l'éducation sexuelle et la protection contre le VIH, dans certains groupes choisis en priorité.

19. Le programme appliquera les stratégies d'alliance et de plaidoyer pour a) élaborer un plan de plaidoyer et de communication pour intensifier le rôle du FNUAP; b) élaborer un plan de mobilisation des ressources, notamment par le cofinancement, pour assurer la viabilité du programme; et c) mieux positionner les questions traitées par le FNUAP au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.

Égalité des sexes et droits procréatifs

20. Le résultat prévu pour le plan stratégique, intitulé « Égalité des sexes et droits procréatifs », renvoie au domaine du PNUAD qui traite de la sécurité publique, de la coexistence sociale et de l'accès à la justice. Son résultat renvoie directement aux résultats suivants attendus du PNUAD : les institutions publiques et la société civile, aux niveaux national et local, sont mises à même de développer des pratiques culturelles qui favorisent la paix et le développement de stratégies visant à prévenir la violence et le crime et à mieux traiter les victimes.

21. *Produit 1 : Les institutions de gouvernement et les organisations de la société civile sont mieux à même de donner une réponse coordonnée afin de prévenir la violence sexiste et sexuelle, y compris dans les situations d'urgence.* Le FNUAP réalisera ce produit en s'appuyant sur les réalisations du programme précédent en coordination avec le gouvernement et les organisations de la société civile en :

a) contribuant à l'application du Protocole de soins complets à dispenser aux femmes victimes de violence sexiste et de violence sexuelle; b) renforçant la réponse interinstitutionnelle à la violence sexiste en coopération avec la justice, la police, l'Institut de la sécurité sociale et les organisations de la société civile; et c) aidant l'Institut national des femmes à diriger et coordonner une action intersectorielle et interinstitutionnelle face à la violence sexiste, notamment en recueillant des données.

Santé sexuelle et procréative des jeunes et éducation sexuelle

22. Le résultat inscrit au plan stratégique intitulé « Santé sexuelle et procréative des jeunes et éducation sexuelle » renvoie au domaine du PNUAD qui traite de l'égalité, de l'équité et de l'accès aux possibilités de développement humain. Il renvoie expressément aux résultats suivants inscrits au PNUAD : meilleure capacité des institutions publiques, privées et communautaires d'analyser, gérer et traiter les questions relatives aux droits de l'homme et améliorer les conditions du développement humain en donnant la priorité aux populations vulnérables.

23. *Produit 1 : Les administrations et les organisations de la société civile sont mieux à même d'appliquer et suivre les plans stratégiques de la politique nationale relative à la sexualité et du plan stratégique de lutte contre le VIH, en visant en priorité les hommes et les groupes à risque et les jeunes migrants.* Le FNUAP réalisera ce produit en : a) renforçant la capacité technique des institutions nationales et des organisations de la société civile d'appliquer et de suivre le plan stratégique de la politique nationale relative à la sexualité (notamment par l'éducation sexuelle dans l'enseignement secondaire), le plan de lutte contre le VIH et le plan national en faveur de l'adolescence; et b) facilitant la coordination intersectorielle, en donnant la priorité aux hommes des groupes à risque, des jeunes et des populations migrantes.

24. *Produit 2 : Les administrations et les organisations de la société civile sont mieux à même d'organiser l'accès à des soins de santé sexuelle et procréative de qualité, en particulier pour les jeunes et les adolescents ne recevant pas ces soins, et notamment les migrants et les populations autochtones.* Le programme cherche à améliorer la qualité et l'accessibilité des soins de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les populations vulnérables. Le FNUAP contribuera à : a) l'institutionnalisation des pratiques optimales dans des centres de soins d'accès commode; b) l'amélioration des connaissances chez les jeunes, seul moyen d'éviter la contamination par le VIH et les maladies sexuellement transmissibles; et c) le développement, l'application et l'expansion d'un modèle interinstitutionnel visant à prévenir les grossesses d'adolescentes et à intégrer les services de soins de santé sexuelle et procréative.

Obtention et analyse des données

25. Le résultat inscrit au plan stratégique intitulé « Obtention et analyse des données » renvoie au domaine du PNUAD qui a traité au renforcement de la gouvernance démocratique. Il renvoie expressément aux résultats suivants escomptés du PNUAD : les capacités du système statistique national (loi 7839) sont améliorées de façon à mieux produire, analyser et utiliser une information pertinente pour développer, appliquer, suivre et évaluer les politiques publiques.

26. *Produit 1 : Les administrations sont mieux à même d'harmoniser les données statistiques sur la démographie, la violence sexiste, la santé sexuelle et procréative, la situation de la jeunesse et les personnes âgées, afin de faciliter les décisions factuelles et la formulation des politiques, leur application, leur suivi et évaluation.* Le programme améliorera la production et l'utilisation de données harmonisées pour tenter d'éliminer les disparités sociales et économiques. Il renforcera la capacité institutionnelle et les mécanismes qui assurent le rôle de direction et de coordination de l'Institut national de statistique et des recensements, dans la gestion d'un système statistique national cohérent. Le programme contribuera à : a) la surveillance de la réalisation des objectifs 5 et 6 des OMD (sur l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre le sida); b) l'analyse des données; et c) l'élaboration de scénarios prospectifs de planification pour formuler, appliquer, suivre et évaluer les politiques suivies.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. La modalité d'exécution restera l'exécution nationale. Le FNUAP choisira avec soin ses partenaires de mise en œuvre sur la base de leur capacité de réaliser des programmes de qualité. Le FNUAP continuera à suivre la performance de ses partenaires et à apporter périodiquement, au besoin, des modifications aux dispositions prises. Le bureau du FNUAP au Costa Rica veillera à une analyse appropriée des risques conformément à la méthode normalisée de traitement des transferts en espèces.

28. Le bureau du FNUAP au Costa Rica comprend du personnel qui est financé grâce au budget institutionnel du FNUAP et qui remplit des fonctions de gestion et de suivi de l'efficacité du développement. Le FNUAP affecte des ressources de programme au traitement des membres de son personnel qui fournissent des données d'expérience technique et de programme, ainsi qu'un appui approprié, pour réaliser le programme.

29. Le programme favorisera la coopération Sud-Sud de façon à accroître le potentiel national. Les sources de financement nationales et régionales fourniront une assistance technique. Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec les autorités du pays, reprogrammer les activités, en particulier par des mesures destinées à sauver des vies humaines, afin de mieux répondre aux problèmes qui se posent alors.

Costa Rica : résultats et ressources

Priorité nationale : Sécurité publique, coexistence sociale et accès à la justice

Résultat escompté par le PNUAD : L'administration et la société civile au niveau national et local sont mieux à même d'adopter des pratiques favorables à la paix et un développement de stratégie pour prévenir la violence et le crime et en traiter les victimes

Résultat escompté du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, valeurs de référence et cible	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>L'égalité des sexes et le respect des droits procréatifs sont en progrès</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Il existe des moyens d'appliquer les lois et politiques visant l'égalité des sexes et la défense des droits procréatifs <p>Valeur de référence : 1; cible : 2</p>	<p><i>Produit 1</i> : Les administrations et les organisations de la société civile sont mieux à même de donner une réponse cohérente au problème de la violence sexiste et sexuelle, y compris dans les situations d'urgence</p>	<p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrations et d'organisations de la société civile qui assurent une réponse cohérente au problème de la violence sexiste et sexuelle conformément à des normes convenues <p>Valeur de référence : 1; Cible : 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrations appliquant le protocole interinstitutionnel relatif à l'ensemble complet de soins à dispenser aux victimes de la violence sexuelle dans les 72 heures d'une agression sexuelle <p>Valeur de référence : 0; Cible : 5</p>	<p>Ministère de la Justice; Ministère de la sécurité publique; Institut de la sécurité sociale</p> <p>Institut national des femmes</p> <p>Organisations non gouvernementales</p>	<p>1,1 million de dollars (0,8 million de dollars à prélever dans les ressources ordinaires et 0,3 million de dollars d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Promotion de l'égalité, de l'équité et de l'accès au développement humain

Résultat escompté du PNUAD : Les administrations publiques, privées et communautaires sont à même d'analyser, de gérer et de traiter des problèmes de droits de l'homme et d'améliorer les conditions du développement humain, en donnant la priorité aux populations vulnérables

<p>Progrès de l'exercice des droits sexuels et procréatifs des jeunes et de l'éducation sexuelle</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <p>Le taux de natalité chez les adolescentes</p> <p>Valeur de référence : 61,8 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans</p> <p>Cible : 58,0 naissances</p>	<p><i>Produit 1</i> : Les administrations et les organisations de la société civile sont mieux à même d'appliquer et de suivre le plan stratégique de la politique nationale relative à la sexualité, le plan stratégique de lutte contre le VIH, la priorité étant donnée aux hommes appartenant à des groupes à risque et aux jeunes migrants</p>	<p><i>Indicateur de produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions et d'organisations de la société civile qui appliquent, suivent et évaluent le plan stratégique de la politique nationale relative à la sexualité et le plan stratégique de lutte contre le VIH <p>Valeur de référence : 1; cible : 7</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de comités et de commission intersectorielles qui font figurer les normes de soins de santé sexuelle et procréative ou des actions spécifiques dans leurs politiques, plans et priorités, en particulier ceux qui visent les jeunes et les migrants <p>Valeur de référence : 4; cible : 7</p>	<p>Ministère de la santé; Ministère de l'éducation; Conseil national de la jeunesse; Institut de la sécurité sociale</p> <p>Réseaux nationaux de jeunes; organisations non gouvernementales</p>	<p>1,9 million de dollars (1,3 million de dollars à prélever dans les ressources ordinaires et 0,6 million de dollars d'autres ressources)</p>
---	---	---	---	--

<i>Résultat escompté du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, valeurs de référence et cible</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<ul style="list-style-type: none"> Éducation sexuelle détaillée, adaptée à l'âge de l'élève, dans l'ensemble des écoles du pays <p>Valeur de référence : 0; cible : 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'écoles secondaires qui assurent l'éducation sexuelle conformément au plan stratégique de la politique nationale relative à la sexualité <p>Valeur de référence : 0; cible : 15</p>		
Priorité nationale : Promotion de l'égalité, de l'équité et de l'accès au développement humain				
Résultat escompté du PNUAD : Les administrations publiques, privées et communautaires sont à même d'analyser, de gérer et de traiter des problèmes de droits de l'homme et d'améliorer les conditions du développement humain, en donnant la priorité aux populations vulnérables				
	<i>Produit 2</i> : Les administrations et les organisations de la société civile sont mieux à même d'améliorer l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative et leur qualité, en particulier pour les jeunes et adolescents mal desservis, et notamment les migrants et les populations autochtones	<i>Indicateurs de produit</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrations locales qui appliquent le modèle défini pour la prévention des grossesses d'adolescentes et la fourniture de soins complets <p>Valeur de référence : 0; cible : 11</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de soins de santé primaire qui appliquent les services de soins d'accès commode ou des pratiques optimales pour les soins de santé sexuelle et procréative destinés aux adolescents et aux migrants et jeunes autochtones mal desservis, dans certaines administrations locales et organismes de la société civile. <p>Valeur de référence : 3; cible : 6</p>		
Priorité nationale : Démocratisation de la gouvernance				
Obtention et analyse des données améliorées : Le Bureau national de statistique (loi 7839) est mieux à même de produire, analyser et utiliser des informations pertinentes servant à élaborer, appliquer, suivre et évaluer les politiques suivies				
Obtention et analyse des données améliorées	<i>Produit 1</i> : Les administrations sont mieux à même d'harmoniser les statistiques sur la dynamique de la population, la violence sexiste, la santé sexuelle et procréative, la jeunesse et les personnes âgées afin de faciliter la prise de décisions reposant sur des données factuelles et la formulation de politiques, leurs application, suivi et évaluation	<i>Indicateurs de produit</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrations qui appliquent les directives du système statistique national pour la mise à jour de statistiques normalisées de la violence sexiste, de la santé sexuelle et procréative, de la jeunesse et des personnes âgées <p>Valeur de référence : 1; cible : 5</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrations qui produisent et utilisent des données normalisées pour formuler, appliquer et suivre les politiques relatives à la jeunesse et aux personnes âgées dans une perspective interculturelle 	Institut national de la statistique et des recensements; Institut national des femmes; Conseil national de la jeunesse; Ministères de l'économie, de l'industrie et du commerce; Ministères de la santé, du travail et	1,2 million de dollars (0,9 million de dollars à prélever dans les ressources ordinaires et 0,3 million de dollars dans d'autres ressources)
<i>Indicateur de résultat</i> :	<ul style="list-style-type: none"> Le recensement de 2010 et le recensement du logement sont menés à bien <p>Valeur de référence : 0; cible : 1</p>			

<i>Résultat escompté du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, valeurs de référence et cible</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête nationale auprès des ménages permettant d'estimer les indicateurs relatifs à la cible 5 B des objectifs du Millénaire pour le développement (relative à l'accès universel à la santé procréative) a été menée au cours des cinq dernières années 		Valeur de référence : 2; cible : 6	de la sécurité sociale; politiques de planification économique; Ministère de l'éducation et de la sécurité publique; Système judiciaire; Institut de la sécurité sociale; universités	Total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,3 million de dollars
Valeur de référence : 0; cible : 1				